St Christophe sur Condé

Les nouvelles de St Christophe sur Condé

BULLETIN COMMUNAL N°12
Juillet 2014

Edito du Maire

En mars dernier, le nouveau Conseil Municipal m'a fait l'honneur de m'élire Maire de notre Commune pour un mandat de six ans.

Je mesure l'exigence de cette charge à un moment où l'avenir des Collectivités locales mobilise de débat dans notre pays. La fusion des régions, la disparition des départements vont modifier en profondeur notre République.

Le Maire et son Conseil Municipal doivent demeurer les piliers et les garants d'une gestion efficace et cohérente des services au plus près des habitants de Saint Christophe sur Condé.

Je souhaite donc que nous puissions travailler ensemble, que chacun garde son indépendance d'esprit, son identité, sa liberté tout en construisant un avenir partagé, capable de nous rassembler.

Je tiens à remercier nos fonctionnaires et employés municipaux ainsi que les personnes qui effectuent des travaux pour la Commune. Ils sont essentiels pour la bonne marche de notre collectivité.

Nous venons de voter le budget 2014 sans augmentation de nos impôts tout en respectant les promesses électorales. Vous pouvez compter sur mon attachement à ce que vos souhaits soient respectés.

Alain HUARD,
Votre Maire

Sommaire :

Permanences des élus
dates à retenir p.2
Comité des fêtes p.3
Au cours du semestre p.4-5-6
Budget 2014 ..... p.6
Un peu d'histoire p.7
Informations utiles p.8

Informations générales

Permanences des élus

La permanence des élus est assurée à la Mairie le lundi et le vendredi de 17 à 19h.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur Alain HUARD, Maire au 06.08.99.21.75. En cas d'absence, vous pouvez contacter les adjoints : Monsieur Mathieu BARÉ (06.46.66.74.55) ou Madame Arlette COUSIN (02.32.56.11.59).

Dates à retenir :

2ème trimestre 2014

18, 19, 25 et 26 Juillet ; 1er, 2, 8 et 9 août 2014 à partir de 21h :

Les soirées vagabondes du Vièvre.
Spectacle théâtralisé itinérant autour de 3 lieux patrimoniaux du canton de Saint-Georges du Vièvre qui évoquera des aspects de l'histoire locale :
- **La Poterie Mathieu :** la vie au temps de Guillaume, près de la motte féodale.
- **Noards :** la vie des femmes à la campagne pendant la guerre 14-18.
- **Lieurey :** les travaux des rubaniers au 19ème siècle dans le Lieuvin.

Réservation obligatoire auprès de l'office de tourisme / Association loisirs et culture Vièvre Lieuvin (02.32.56.34.29) Adulte : 5 € - de 12 ans : 3 €

24 août 2014 : Cérémonie de Commémoration de la libération du secteur de Pont-Audemer. Dépôt de gerbe au Monument de la Résistance à Saint Etienne l'Allier à 10h45.

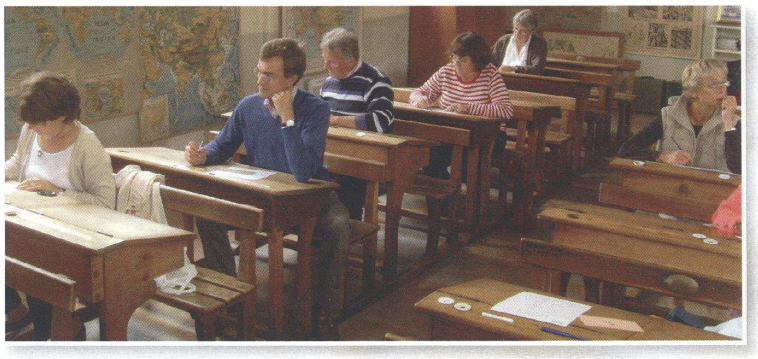

6 septembre 2014 :

La traditionnelle dictée à l'ancienne aura lieu le samedi 6 septembre à 15 heures. Les inscriptions sont obligatoires auprès de l'office de tourisme de Saint Georges du Vièvre (35 personnes maximum).

20 et 21 septembre 2014 : : A l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, les églises du canton seront ouvertes aux visiteurs. Le samedi 20 septembre, une visite du bourg de St Christophe (Eglise et Ecole) sera organisée à 14h, 15h et 16h.

11 Novembre 2014 à 9h45 : Commémoration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale

Etat Civil 2013

NAISSANCES

BONNEGENT Peytone, Lola, Priscilla	née le 22 juillet 2013	à Cricqueboeuf (Calvados)
FERREIRA Hilario, José	né le 30 juillet 2013	à Montivilliers (Seine-Maritime)
GILLES Nolan	né le 25 avril 2013	à Lisieux (Calvados)
LE JAN Alexy, Alain, Hyacinthe	né le 29 janvier 2013	à Cricqueboeuf (Calvados)
MERRIEN Antoine, François	né le 26 novembre 2013	à Lisieux (Calvados)
RENAULT Chloé, Valérie, Thérèse	née le 6 avril 2013	à Montivilliers (Seine-Maritime)
SALMI Naïm, Harlem, Cyril	né le 1er janvier 2013	à Bernay (Eure)

Information

Il a été décidé de mettre à disposition des écoliers, collégiens et lycéens des brassards fluorescents. Ainsi, ils seront facilement repérés par les automobilistes lorsqu'ils circulent le long des routes pour regagner leur arrêt de car. Il est possible d'en retirer un à la mairie.

Comité des fêtes

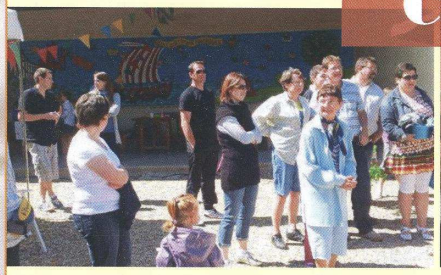

4 années d'animation, de rencontres, de bonne humeur...

Au cours du semestre...

Cérémonies commémoratives :

29 avril

Le 29 avril dernier, la mairie a organisé la Journée de la Déportation ; et à cette occasion, a honoré les 4 jeunes hommes réfractaires au Service du Travail Obligatoire, partis de la Fromagerie le 9 juin 1944. Trois d'entre eux sont décédés à Buchenwald et le quatrième à Bergen-Belsen.

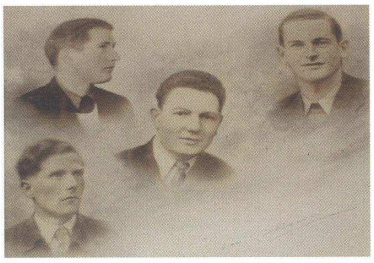

8 mai

La cérémonie commémorant la victoire de 1945 s'est déroulée le 8 mai dernier à 9 heures 45. Le maire Alain HUARD, entouré du conseil municipal, des porte-drapeaux, des représentants de la gendarmerie et des anciens combattants a procédé au dépôt de la gerbe.

Résultats des élections municipales du 23 mars 2014

Inscrits : **322** *Votants :* **245** *Blancs et nuls :* **4** *Exprimés :* **241**

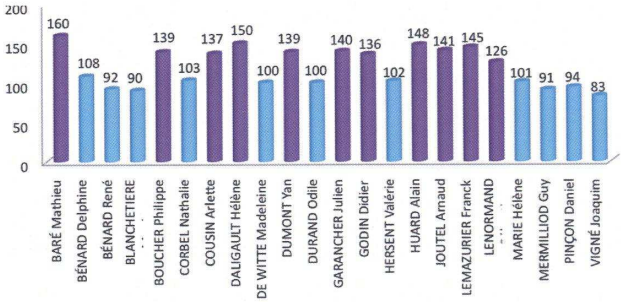

Les Conseillers Communautaires : Monsieur Alain HUARD, Monsieur Mathieu BARÉ

Les commissions communales : Toutes les commissions communales sont présidées par le Maire

☛ *Commission finances / personnel / économie / anciens combattants / bulletin municipal :*
Mme DALIGAULT, MM BARE et DUMONT

Depuis le début du mandat les différentes commissions sont à pied d'œuvre pour leurs concitoyens. Ainsi, cette première commission a planché sur l'élaboration du budget primitif et a décidé d'établir deux publications du bulletin communal par an.

☛ *Commission urbanisme / carte communale / assainissement :*
MM JOUTEL, LEMAZURIER et LENORMAND

La commission urbanisme étudie les demandes déposées en mairie concernant la carte communale et sur les différents problèmes liés à l'assainissement.

☛ *Commission travaux / équipements / routes / chemins / ruisseau / environnement / patrimoine :*
MM GARANCHER, GODIN et BOUCHER

La commission travaux a souhaité axer son travail sur la réhabilitation de l'église communale. C'est pourquoi, elle a fait appel à une entreprise de maçonnerie et à l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'établir un premier diagnostic de l'état sanitaire de l'édifice. Elle a également décidé de poursuivre la rénovation des biens locatifs communaux, en particulier la réfection du chauffage.

☛ *Commission culture / enfance-jeunesse / tourisme / animation / communication / transports / associations / sports :*
Mmes DALIGAULT et COUSIN, M GARANCHER

la commssion culture n'est pas en reste puisqu'elle a permis, en collaboration avec l'office de tourisme et l'association les Sabots Noénais d'organiser la "randonnée saveur" le 1er juin dernier.

Au cours du semestre...(suite)

☛ *Commission d'appel d'offres :* Titulaires : Mme DALIGAULT, MM BARE et DUMONT
Suppléants : MM GODIN, JOUTEL et GARANCHER

Les délégués auprès du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure
- *Membre titulaire* : Monsieur Mathieu BARÉ
- *Membre suppléant* : Monsieur Philippe BOUCHER

Les délégués auprès du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles Lieuvin Thiberville
- *Membre titulaire* : Monsieur Philippe BOUCHER
- *Membre suppléant* : Monsieur Alain HUARD

Résultats des Elections Européennes du 25 mai 2014

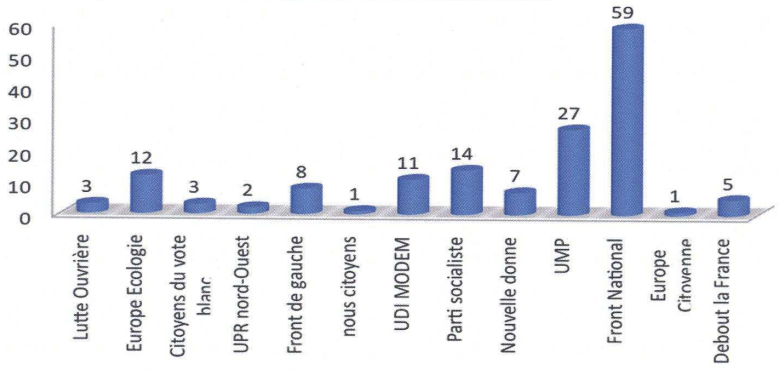

Les autres partis n'ont obtenu aucune voix.

Fleurissement de la commune

Concours des villes et villages fleuris : La Commune poursuit ses efforts d'embellissement des espaces communs afin de pérenniser notre première fleur. Elle a vu le passage de la commission départementale le 26 juin dernier.

Le concours des maisons fleuries : Comme les années passées, la Municipalité organise le concours des maisons fleuries sans inscription préalable. Nouveauté, le jury sera exclusivement composé de personnes ne résidant pas dans la Commune. La remise des prix aura lieu en novembre, des invitations seront envoyées aux 10 lauréats.

Nous en profitons pour adresser nos félicitations aux lauréats de l'année passée :

M.et Mme ELIE Roger,	1er prix
Mmes PIRON et FOSTIER,	2ème prix
M.et Mme CHÉRON,	3ème prix
M.et Mme BONNEGENT,	4ème prix
M.et Mme NAGEOTTE,	5ème prix
M.et Mme DESHAYS,	6ème prix
M.et Mme FERRAND,	7ème prix
M.et Mme POSTEL,	8ème prix
Mme NICOLAS,	9ème prix
MM.et Mme GODIN,	10ème prix

Le CCAS

Composition du bureau du CCAS

Les membres élus	*Les membres nommés*
Mme Arlette COUSIN	Madame Isabelle BEURIOT
Mme Hélène DALIGAULT	Madame Gisèle HAUTOT
M. Mathieu BARÉ	Madame Nathalie LEBOURG
M. Didier GODIN	Madame Hélène MARIE

▶ *Présence verte*

La mise en place d'un service de téléassistance est susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées.

La Présence Verte a pour objet de promouvoir un tel service de téléassistance des personnes permettant aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir porté sur soi, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente et alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par l'abonné lui-même et les services d'urgence en cas de besoin.

La téléassistance apporte tranquillité d'esprit aux familles, en leur donnant l'assurance que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin. N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie pour obtenir de plus amples informations.

Repas des anciens

Comme à l'accoutumé, le repas des Aînés, offert par le Centre Communal d'action Sociale (C.C.A.S.), est toujours un évènement dans les festivités de notre commune.

Ce 1er mai, 58 personnes se sont retrouvées dans la Salle des Fêtes, autour d'un repas très apprécié, préparé par le traiteur Jean-Luc FOUTEL de Montfort sur Risle. La tradition fut respectée, le Maire et les adjoints ont offert le champagne à leurs convives. Au menu était servi, un assortiment apéritif, une assiette périgourdine, suivait un pavé de veau sauce forestière et pour terminer en douceur, un croquant au chocolat. Le service était assuré par les conseillers municipaux, les membres du CCAS et leurs conjoints qui ont rivalisé de virtuosité pour satisfaire leurs hôtes. Cette journée fut conviviale grâce à la bonne humeur de chacun.

Projet : épicerie solidaire

Les élus de la Commune et les membres du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) ont pu constater une augmentation des demandes d'aides. Les effets de la crise se ressentent et la commune et le CCAS souhaiteraient agir autrement pour soutenir les plus démunis. C'est dans cette optique que les membres du CCAS et du Conseil Municipal planchent sur la possibilité de créer une épicerie solidaire, ce qui pourrait permettre à des habitants en difficulté de faire des courses à tarif réduit

Le budget 2014

Dépenses : 172 527,53 €	Recettes : 172 527,53 €
Dépenses à caractère général : 47 468,53 €	Gestion courante : 9 332 €
Charges de personnel : 62 587 €	Impôts et taxes : 21 350 €
Charges de gestion courante : 55 256 €	Impôts divers : 25 792 €
	Dotations : 74 441 €
	Revenus des immeubles : 11 910 €
	Excédent années précédentes : 29 702,53 €

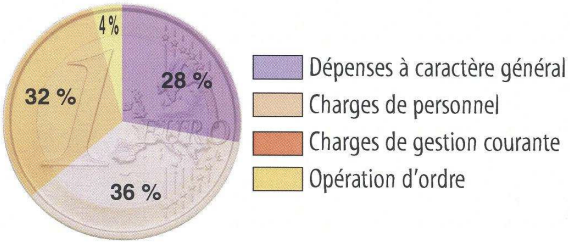

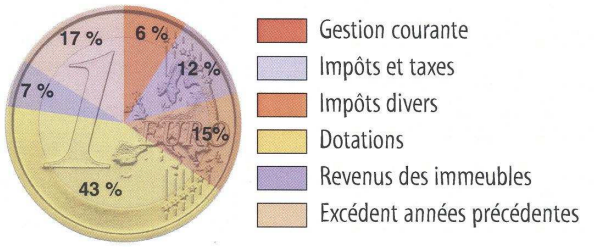

Opération	Coût
Paratonnerre sur l'église *(investissement prévu en 2013 mais réalisé en 2014)*	8 300,00 €
Obturation des ouvertures du clocher *(investissement prévu en 2013 mais réalisé en 2014)*	3 425,00 €
Système de chauffage pour le logement communal	6 000,00 €
Bureautique	1 000,00 €
Rénovation de l'église	8 000,00 €
Total des opérations d'investissement	**24 753,00 €**

Le Conseil Municipal nouvellement élu a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition (appliqués à la part communale) pour l'année 2014.

Un peu d'histoire...

En cette année de renouvellement des conseils municipaux, un article sur les Maires successifs de la commune depuis la Révolution Française s'avère intéressant.

Avant la Révolution, la commune était comparable à la paroisse et le royaume en comptait plus de 60 000. La paroisse se composait de l'église, des maisons rassemblées autour et les terres qui y étaient rattachées. Le curé était considéré comme le personnage principal du village.

Le décret du 14 décembre 1789 indique que « les officiers et membres des municipalités actuelles seront remplacés par voie d'élection. Le chef de tout corps municipal portera le nom de Maire. » La commune, telle que nous la connaissons a trouvé son origine en 1793. Les membres du conseil municipal sont élus au suffrage censitaire, c'est-à-dire que votent les citoyens actifs, qui s'acquittent d'une contribution au moins égale à 3 jours de travail. Le Maire est quant à lui nommé par le Préfet. Ce n'est qu'en 1884 que le Maire est choisi par ses pairs.

A partir de 1848, les hommes de plus de 21 ans votent et peuvent être élus sans payer.

Le premier Maire connu de notre commune était Louis GRIGIX BELLENCOUTURE entre 1790 et 1808. Il y est décédé le 14 avril 1814. Les nobles ont longtemps été Maires de Saint-Christophe comme la famille de PILLON du COUDRAY. Balthazard fut Maire de 1815 à 1831. Romain EUSEBE, Maire de 1846 à 1865 a notamment permis la construction de l'école et de la mairie à leur emplacement actuel. Le fils de Balthazard PILLON du COUDRAY, Adolphe sera quant à lui Maire de 1865 à 1870 et de 1871 à 1881. Puis, après un mandat détenu par Antoine Onésiphore DONNET, Henry FEREY est Maire pendant près de 40 ans de 1889 à 1929. Par son épouse, il est de famille avec les PILLON du COUDRAY. Il prendra d'ailleurs la particule du COUDRAY qu'il accole à son nom. Royaliste, il installera la statue de Jeanne d'Arc sur le monument aux Morts de la commune. Il fera en sorte de couvrir le lavoir deux ans avant la fin de son mandat.

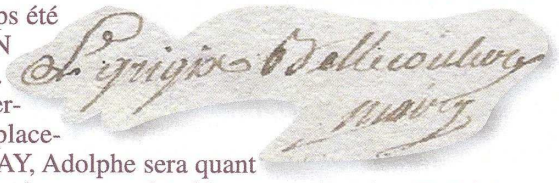

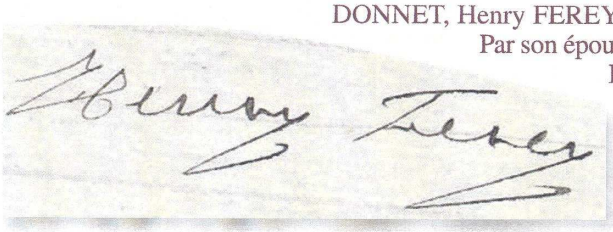

Son successeur Fernand DONNET a un mandat chaotique puisqu'il s'achève en 1942 par le retrait de son mandat par le gouvernement de Vichy. Il aura notamment permis l'installation de l'électricité dans la commune avec le concours de Jules ARCHAMBAULT de VENCAY qui l'a financée. Les élèves de l'école reçoivent de nouveaux bureaux avec l'aide de l'amicale des anciens élèves. Un « Président de la délégation spéciale » nommé par le gouvernement du Maréchal PETAIN prend la place du Maire afin de gérer les affaires courantes. Louis MARTIN, colonel de l'armée française est un collaborateur notoire qui est notamment impliqué dans l'arrestation de plusieurs résistants. Georges RABEL est élu en 1945 lors des premières élections où les femmes peuvent voter. Il a notamment permis l'extension de l'école avec une seconde classe et la création du préau, en 1952. Il est Maire jusqu'en 1957 mais les 12 ans de son mandat ont fait de lui un homme respecté, encore aujourd'hui. Les mandats successifs ont été jalonnés de points positifs comme l'augmentation de la population, la re-découverte des chemins ruraux, l'aménagement de la place sous le mandat de Jean-Marie MARTIN, et de périodes plus difficiles comme notamment la fermeture de l'école en 1992 sous le mandat de Bernard VARIN. Au grand désespoir de l'équipe en place, l'école ne comptait alors plus que 13 élèves. Plus récemment, la réfection complète du monument aux Morts fut un événement dans la commune, organisé sous l'égide de Pierre BLANCHETIERE. Ce dernier, décédé en mars 2011, fut remplacé par Daniel PINCON.

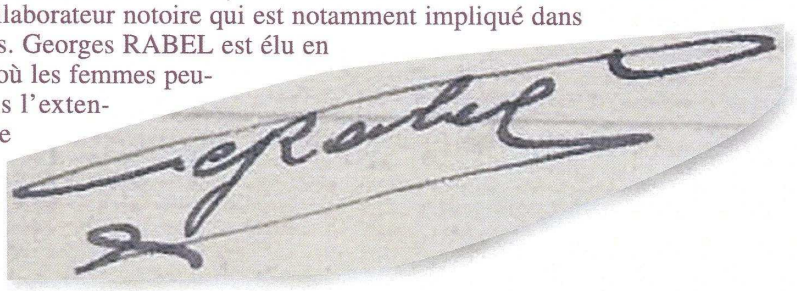

Elu en mars dernier, à la tête d'une équipe jeune et dynamique, Alain HUARD est donc le 19e Maire de la commune depuis la Révolution Française. Il est le dernier héritier de ces traditions et d'une certaine identité de la commune qu'il convient aujourd'hui de préserver.

Mathieu BARE,

Maire-Adjoint de la commune de Saint-Christophe-sur-Condé

Informations utiles

Les services de la Communauté de Communes :

- Accueil : 02 32 42 80 60
- Aide à domicile : 02 32 42 89 38
- Environnement : 02 32 42 82 43
(Assainissement et déchetterie)
- Relais Assistantes maternelles : 02 32 42 33 17
- Voirie : 02 32 56 33 79

Déchetterie de St Georges du Vièvre

02 32 57 17 12

Horaires d'ouverture :

Mardi de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Numéros de l'aide sociale

Assistante sociale : 02.32.41.19.60
Pôle social Pont-Audemer : 02.32.41.76.74
« 1er contact » – (Département de l'Eure) pour une difficulté d'ordre social : 02.32.31.97.17

NUMEROS D'URGENCE

- **SAMU :** **15**
- **Pompiers :** **18**
(depuis un portable) : **112**
- **Samu social :** **115**
(Pour les personnes sans abri)

Santé

- Cabinet médical Montfort sur Risle : 02 32 56 02 00
- Dr Beauchesne - Montfort S/ Risle : 02 32 56 02 70
- Cabinet médical St Georges du Vièvre : 02 32 42 81 20
- Médecins le week-end : 02 32 33 32 32
- Pharmacie St Georges du Vièvre : 02 32 42 81 07
- Pharmacie Montfort sur Risle : 02 32 56 11 63

Permanences

Président de la CCVL

Maison du canton le lundi de 10 à 12h

Conseiller général :

Marie de St Christophe : 1er lundi du mois 17h – 19h
Mairie de St Georges : 1er mercredi du mois 10h - 12h
Mairie de Lieurey : 1er samedi du mois 10h – 12h

Quelques rappels de civilité :

✔ Brûlage des déchets végétaux (arrêté préfectoral n° D5/B1-10-0557)

Si vous ne pouvez pas enlever ou faire enlever vos déchets végétaux ou bien encore les valoriser, des règles strictes pour leur brûlage sont fixées par arrêté préfectoral. L'incinération peut se faire entre le 15 octobre et le 15 mars de chaque année afin de prévenir les incendies et leur propagation. C'est aussi la période d'élagage et de coupe des haies, pratique visée en priorité par l'arrêté. Les feux sont débutés lorsque le jour est levé et avant 10 heures et achevés avant l'arrivée de la nuit. Il est interdit de brûler l'herbe et les tontes. Leur valorisation par compostage est aisée et leur combustion à l'inverse difficile. Il en est de même des souches qui brûlent très mal et des résineux (thuyas, sapin…) qui par leur composition, rendent plus dangereuse le contrôle d'un feu.

L'incinération de tout déchet autre que végétal (ordures ménagères, pneumatiques, déchets d'emballages…) est formellement interdite en tout temps et en tout lieu.

✔ Bruits de voisinage (arrêté préfectoral DDASS/SSE/2009 n°6)

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc… ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Rappel !

Nous sommes très souvent saisis de plaintes pour des bruits de voisinages. Nous vous rappelons l'article du code de Santé publique art. R.1334-31 « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Cela s'applique plus particulièrement aux quads et motos.

✔ Animaux errants ou en état de divagation (article L211-19-1 du Code Rural)

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.